

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du Mardi 17 Décembre 2019

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

L'an Deux Mil dix-neuf, mardi 17 décembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 10 décembre 2019

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Monique RAGEYS, Mme Sylvie THIVILLIER, M Didier REYMONDON, Mme Aurélie LEVIEUX, M Jean-Pierre KHIREDDINE, Mme Christel CANU, Mme Rose-Marie ABBA, M Noël BROCHIER, Mme Nicole VIRICEL, M Sébastien GUYOT, M Henri BRUYAS.

Absents excusés : Mme Michelle GASSILLOUD
M Serge FORISSIER, pouvoir à Mme Nicole VIRICEL

Secrétaire de séance : Mme Rose-Marie ABBA

Début de séance à 20h00

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 novembre 2019.

Abstentions : Noël BROCHIER, Aurélie LEVIEUX, Henri BRUYAS
Contre : Sébastien GUYOT, Christel CANU, Rose-Marie ABBA, Sylvie THIVILLIER

En préambule, Monsieur le Maire demande d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant l'intégration du réseau d'éclairage public du lotissement l'Orée du village. Unanimité

• DELIBERATION : TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES 2020

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs de location des salles communales pour l'année 2020.

SALLE JEAN LETREVE

- Habitants de Pomeys	
- Journée + soirée	225,00 €
- Dimanche qui suit la soirée	55,00 €
- Vin d'honneur	115,00 €
- Mise à disposition après funérailles	55,00 €
- Salle des anciens Après-midi	40,00 €
- Personnes non domiciliées à Pomeys	
- Journée + soirée	295,00 €
- Dimanche qui suit la soirée	55,00 €

SALLE POLYVALENTE SAINT ROCH

- Habitants de Pomeys	
- Journée + soirée	612,00 €
- Vin d'honneur après mariage	225,00 €
- Personnes ou Associations non domiciliées à Pomeys	
- Journée + soirée	908,00 €
- Associations de Pomeys	
- Soirée repas	406,00 €
- Manifestation en journée	225,00 €
- Bal public	730,00 €

SALLE ASSOCIATIVE DU FOOT

- Journée + soirée	80,00 €
--------------------	---------

Délibération adoptée à l'unanimité.

• DELIBERATION : TARIFS DES CONCESSIONS ET COLOMBARIUM DU CIMETIERE 2020

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs des concessions du cimetière et du columbarium pour l'année 2020

Concessions cimetière 15 ans :	64,00 € / m ²	Concession columbarium 15 ans :	306,00 €
Concessions cimetière 30 ans :	99,00 € / m ²	Concession columbarium 30 ans :	470,00 €
Concessions cimetière 50 ans :	142,00 € / m ²		

Délibération adoptée à l'unanimité.

• DELIBERATION : TARIF OCCUPATION BATIMENT OGEC POUR ECOLE PRIVEE

Monsieur le Maire rappelle que suite à la cession des parcelles appartenant à l'OGEC (Délibération N°20180322-07), une convention portant mise à disposition de locaux a été signée le 05 juin 2018 avec l'OGEC. Cette convention prévoit les conditions financières dans son article 4 pour un montant de 100 € par an. Cette décision n'avait pas fait l'objet d'une délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2019 :

CHAPITRE	SECTION INVESTISSEMENT	RECETTES	DEPENSES
20	Article 202 / Frais documents urbanisme	+ 1 000 €	
21	Article 2112 / Terrain de voirie		-12 000 €
040	Article 2128 / Autres agencements et aménagements	+11 000 €	
	TOTAUX	12 000 €	12 000 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

• DELIBERATION : CONTRIBUTION AU TITRE DE LA GESTION DES RESEaux UNITAIRES DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE DE POMEYS AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) exercera, à compter du 1^{er} janvier 2020, la compétence assainissement collectif des eaux usées sur l'ensemble de son territoire. En revanche, la compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines continuera de relever des communes membres de la CCMDL. Pour mémoire, l'article L.2226-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), rappelle que le service public administratif de gestion des eaux pluviales urbaines, relevant des communes, correspond « à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines ». En tant que service public administratif, la gestion des eaux pluviales urbaines est à la charge du budget général de l'autorité compétente qui en assure l'exercice quand le service public d'assainissement collectif (service industriel et commercial) est financé par un budget annexe dédié, équilibré en recettes et en dépenses. L'état des lieux des services d'assainissement collectif, qui relèveront de la CCMDL à compter du 1^{er} janvier 2020, a recensé la présence de réseaux unitaires. Est considéré comme un réseau unitaire, un réseau évacuant dans les mêmes canalisations les eaux usées et les eaux pluviales urbaines. Dès lors qu'ils sont communs à deux services publics distincts, se pose la question du financement de l'exploitation et des investissements sur ces réseaux unitaires. Ainsi, lors des travaux préparatoires au transfert de la compétence, en commission assainissement, conférence des maires, Bureau, la mise en place d'une contribution annuelle fixée à 150€/kml de réseau unitaire a été évoquée afin que les communes membres de la CCMDL participent, via leur budget général, au financement des dépenses de fonctionnement sur les réseaux unitaires. Pour Pomeys : 4.1666 kml de réseau unitaire, soit une participation annuelle de 624.99 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• DELIBERATION : LOTISSEMENT « L'OREE DU VILLAGE » - REPRISE DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que les voiries et réseaux d'eau pluviales du lotissement l'Orée du Village ont été intégrés au domaine public par délibération N°20130530 – 01 en date du 03 mai 2013. Le réseau d'éclairage du lotissement a été raccordé au réseau public par le SYDER mais, faute de délibération, n'a jamais été cartographié sur le réseau d'éclairage public géré par le SYDER. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver cette reprise, de l'autoriser à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

JEUNESSE ET SPORT : Nicole VIRICEL : le Cyclo des Monts se déroulera le 13/14 juin. Pomeys est sollicité pour accueillir les enfants et les faire manger à midi. Après vérification la salle des sports est déjà retenue toute la journée du samedi 13 juin.

QUESTIONS DIVERSES

CAMBRIOLAGE : le local technique a de nouveau été la cible d'une tentative de cambriolage un mois après le précédent. Les malfaiteurs n'ont pas réussi à entrer car des riverains les ont dérangés. Monsieur le Maire fait un état des dossiers d'expertise en cours sur les sinistres sur les matériels et les véhicules. Le préjudice pour la commune s'annonce relativement lourd.

EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC : L'extinction nocturne se met en place quartier par quartier, au fur et à mesure de la programmation des armoires de pilotage. Les panneaux aux entrées d'agglomération vont être installés.

COMPTEUR LINKY : Sébastien GUYOT relate la réunion publique organisée par l'association LIANE sur le compteur Linky. Au cours de cette réunion, il a été fait état de certains points négatifs au déploiement de ces compteurs. Une demande d'information sera faite auprès de cette association ainsi qu'auprès d'ENEDIS.

TERRAIN EN GORE : Noël BROCHIER fait part d'une demande du club Rugby des Monts qui souhaiterait pouvoir entraîner une équipe de jeunes sur le terrain en gore le mardi soir.

CHAUFFAGE SALLE ST ROCH : Suite aux travaux réalisés pour améliorer le chauffage de la salle des sports, le pilotage est opérationnel depuis le secrétariat. Un message a été adressé aux différents utilisateurs pour leur donner les nouvelles modalités. Dorénavant, on a la possibilité de dissocier toutes les zones pour opérer des économies d'énergie.

PLU : La commission urbanisme doit se réunir avec le bureau Latitude pour envisager une modification simplifiée du PLU. Cette modification devrait concerner le phasage des OAP et des petits « toiletages » du règlement.

COLIS DES ANCIENS : Le CCAS remettra les colis à ses aînés au cours d'un après-midi festif animé par Alain FOREST à la salle Jean Letrève le vendredi 20 décembre.

REMERCIEMENTS : Monsieur le Maire fait part de la réception d'une lettre des élèves de CM1/CM2 qui remercient le conseil pour le financement du transport de leur classe de mer ; un courrier de l'OGEC qui remercie le conseil municipal pour le goudronnage de la cour ; un courrier des enseignantes et des enfants également pour l'aménagement de la cour.

MAISON DES JEUNES : Une réunion avec Marie THONNERIEUX et le nouveau bureau de la MJ est prévue pour les aider au redémarrage de l'association d'un point de vue administratif.

La séance est levée à 22h15

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 23 JANVIER à 20h00